

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2351

2 septembre 2015

SOMMAIRE

Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A.	112802	CETP II Advisor S.à r.l.	112807
Addenda S.A.	112803	CGARD S.A.	112809
Aksolux S.à r.l.	112804	CG Real Estate Luxembourg S. à r.l.	112807
BCD Travel Luxembourg S.A.	112805	Chubrid S.à r.l.	112803
BMG S.A.	112804	Cie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A.	112808
Bock Capital Investors S.à r.l.	112811	ColStar II S.à r.l.	112810
Bohemia Interactive Publishing S.à r.l.	112806	ColStar S.à r.l.	112807
Boldon Invest SA	112802	Communication - System & Business Consult- ing	112803
Bonnefont S. à r.l.	112805	Controlgroup S.A.	112848
Bridgepoint Invest S.A.	112837	Convento I S.à r.l.	112848
Buba S.A.	112802	CW Invest S.A.	112808
Business Real Estate S.A.	112805	Cygnus Holding S.A., SPF	112806
Cardiff Lux S.à r.l.	112803	Cygnus Holding S.A., SPF	112807
Casa Alta S.à r.l.	112804	Danube Bidco S.A.	112808
Casa Formosa S.A. SPF	112805	Dazzle Luxembourg N° 1 S.A.	112809
Casino Développement Europe Sàrl	112806	Delight Industrial Holdings S.à r.l.	112808
CCIF Advisor S.à r.l.	112802	Delphi Manufacturing Management S.à r.l.	112809
CCP II Dusseldorf GP S.à r.l.	112810	Dorea Investment Sàrl	112811
CCP II Dusseldorf GP S.à r.l.	112811	MP Trans Sàrl	112847
CCP II Holdings Luxco S.à r.l.	112848	Novemife	112837
CCP III Shopping Folkestone S.à r.l.	112809	Romford Holdings S.à r.l.	112837
CCP II Netherlands S.à r.l.	112848	Royal Cross S.A.	112803
CCP II Office 1 Netherlands S.à r.l.	112847	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	112810
CC Solutions S.A.	112810	Viltis Management S.A.	112804
CEA Investments Limited	112806		
CEREP Investment Freeport S.à r.l.	112802		

Buba S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 115.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015116628/9.
(150125168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Boldon Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 181.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116615/10.
(150126321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CEREP Investment Freeport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.156.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2015.
Référence de publication: 2015116702/10.
(150124883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 186.556.

Les statuts coordonnés au 11 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015116452/11.
(150125615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CCIF Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 185.203.

Il résulte des résolutions prises par l'associé de la Société en date du 30 juin 2015 que:

1. Erica K. Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2015.

CCIF Advisor S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015116681/14.
(150125267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Chubrid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 173.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015116652/9.
(150125977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Royal Cross S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 24.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015117410/9.
(150125048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Communication - System & Business Consulting, Société Anonyme.

Capital social: EUR 53.550,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 69.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015116661/10.
(150125715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Signature.

Addenda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 66.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADDENDA S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2015116510/12.
(150125696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Cardiff Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.510,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 189.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2015.
Langham Hall Luxembourg
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015116645/13.
(150125352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Casa Alta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 108.928.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116677/10.

(150126380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Aksolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
44, avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015116525/13.

(150126297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

BMG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 185.846.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 23 mars 2015

Le Conseil d'administration DÉCIDE de signer la Convention de bail avec effet au 1^{er} juillet 2015 et de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg au 11, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

*Pour BMG S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015116613/15.

(150125381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Viltis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.785.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 9 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015116063/16.

(150125121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Casa Formosa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 172.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116678/9.

(150125792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

BCD Travel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.786.

En date du 26 mai 2015, l'associé unique de la Société décide de prolonger le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. en qualité de Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116597/11.

(150125481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.517.

Par résolutions prises en date du 12 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Nomination de Joan-Sophie Kiener-Wegmann, avec adresse professionnelle au 24, Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116616/15.

(150125339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Business Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.069.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2015

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Mr Thomas Guytard, né le 27/03/1981 à Saint Malo, demeurant professionnellement à F-35800 Saint Lunaire 36bis Rue de la Roche Pelée.

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Mr Daniel Guytard, né le 16/10/1949 à Dinard, demeurant professionnellement à F-35800 Saint Lunaire 36bis Rue de la Roche Pelée.

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Mme Marie-Thérèse Creze, né le 08/08/1955 à Saint Brieux, demeurant professionnellement à F-35800 Saint Lunaire 36bis Rue de la Roche Pelée.

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué pour une durée de 6 ans de Mme Marie-Thérèse Creze, né le 08/08/1955 à Saint Brieux, demeurant professionnellement à F-35800 Saint Lunaire 36bis Rue de la Roche Pelée.

Démission de Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Référence de publication: 2015116630/19.

(150125970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CEA Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.259.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116695/9.

(150124850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Cygnus Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116741/9.

(150126501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bohemia Interactive Publishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.352.

Résolutions prises par le gérant unique avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le gérant unique a adopté la résolution suivantes:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015116576/13.

(150125480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Casino Developpement Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.198.491,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.408.

EXTRAIT

En date du 13 juillet 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Nicholas Hirschi, Gérant A, avec effet au 15 juillet 2015.
2. Nomination de Monsieur Yves de Rocquigny, né le 10 octobre 1986 à Villeurbanne (France) et résidant professionnellement au 82, rue de Courcelles, F-75008 Paris en tant que Gérant A, avec effet 15 juillet 2015 et en fonction jusqu'au 15 juillet 2018.

En conséquence de la démission et nomination ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- 1) Claude Poisson, gérant de classe A;
- 2) Yves de Rocquigny, gérant de classe A;
- 3) Benoît Bassi, gérant de classe A;
- 4) Davy Beaucé, gérant de classe B;
- 5) Christophe Gammal, gérant de classe B; et
- 6) Michaël Goosse, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116647/23.

(150125948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Cygnus Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015116742/9.
(150126502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CG Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 126.731.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2014.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Référence de publication: 2015116709/11.
(150125561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CETP II Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.923.

Il résulte des résolutions prises par l'associé de la Société en date du 30 juin 2015 que:
1. Erica Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015:
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2015.
CETP II Advisor S.à r.l.
Un mandataire
Référence de publication: 2015116706/14.
(150125268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

ColStar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 196.559.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 10 Juillet 2015, que:
Colony Luxembourg S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, dont le siège social est situé au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, a cédé à:
CDCF III Coin ColStar Funding, LLC, «a Limited liability company», immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5741073, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA), l'entièreté des parts sociales de la Société ColStar I S.à r.l. à savoir, douze mille six cents (12.600) parts sociales.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
Najat Mokhnache
Mandataire habilité
Référence de publication: 2015116657/20.
(150125992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Danube Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.927.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015116749/9.
(150126083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Delight Industrial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 506.503,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.087.

—
Le siège social de l'actionnaire DI LIMITED de la Société a été transféré au Lime Grove House, Green Street, St Helier, JE1 2ST.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015116755/11.
(150126051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Cie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 79.291.

—
Madame Brigitte DENIS, a remis sa démission, avec effet au 29 juin 2015, de son mandat d'Administrateur et de président de la société Cie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.291 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 29 juin 2015, sa démission de son mandat de Commissaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 6 juillet 2015.
Référence de publication: 2015116653/15.
(150125775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 145.608.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:
Madame WICKLER Christiane, née le 21/02/1960 à Diekirch, demeurant à L-9160 Ingeldorf 34B Route d'Ettelbruck
Monsieur FRANK Jeff, né le 05/02/1960 à Pétange, demeurant à L-9160 Ingeldorf 34B Route d'Ettelbruck
Monsieur VAN WETTEREN Mathieu, né le 15/05/1987 à Luxembourg, demeurant à L-9160 Ingeldorf 34B Route d'Ettelbruck

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:
Madame WICKLER Christiane, née le 21/02/1960 à Diekirch, demeurant à L-9160 Ingeldorf 34B Route d'Ettelbruck

Démission de Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015116740/19.
(150125969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Dazzle Luxembourg N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 113.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015116753/9.
(150125510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 183.073.

Les comptes annuels pour la période du 20 décembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2015.
Référence de publication: 2015116710/11.
(150126103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CCP III Shopping Folkestone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 178.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2015.
Langham Hall Luxembourg
Signature
Mandataire
Référence de publication: 2015116694/13.
(150125757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Delphi Manufacturing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 186.951.

EXTRAIT

Suivant lettre en date du 17 juin 2015, M. Keith David Stipp a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 juin 2015.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Liam David Butterworth, gérant de catégorie A;
- Majdi Bader Abulaban, gérant de catégorie A;
- Jugal Kishore Vijayvargiya, gérant de catégorie A;
- Christophe Moulin, gérant de catégorie B; et
- Frederic Paul Barat, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2015.
Pour la Société

Référence de publication: 2015116757/20.

(150126260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015117569/9.
(150125776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2015.
Référence de publication: 2015116686/10.
(150124945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CC Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 95.753.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015116680/13.

(150125971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

ColStar II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 196.560.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 10 Juillet 2015, que:

Colony Luxembourg S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, dont le siège social est situé au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, a cédé à:

CDCF III Coin ColStar Funding, LLC, «a Limited liability company», immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5741073, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA), l'entière des parts sociales de la Société ColStar II S.à r.l. à savoir, douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Najat Mokhnache

Mandataire habilité

Référence de publication: 2015116658/21.

(150126013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.820.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116687/10.

(150125284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Les statuts coordonnés au 25/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015116575/12.

(150125957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Dorea Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 196.891.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of June.

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Quadriga Capital IV First Holding I L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1846, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey;

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Quadriga Capital IV First Holding II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1845, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey,

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

together referred as the "Shareholders".

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the shareholders holding together all the shares (parts sociales) representing the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of “DOREA Investment S.à r.l.” a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.891 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, dated 12 May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the “Company”). The Company’s articles of incorporation (the “Articles”) have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing parties, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of one hundred thousand (100,000) shares (parts sociales) of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into one hundred thousand (100,000) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whose rights will be amended as provided under article 5 of the amended articles of association according to the below resolutions (the “Class A Ordinary Shares”);

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) to an amount of one hundred ninety thousand Euros (EUR 190,000.-) by the issuance of ninety thousand (90,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whose rights will be the one as provided under article 5 of the amended articles of association according to the below resolutions and entitling to dividend as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase, such shares (parts sociales) being divided into nine (9) different classes of shares (parts sociales), namely classes B (“Class B Shares”) (parts sociales de catégorie B), C (“Class C Shares”) (parts sociales de catégorie C), D (“Class D Shares”) (parts sociales de catégorie D), E (“Class E Shares”) (parts sociales de catégorie E), F (“Class F Shares”) (parts sociales de catégorie F), G (“Class G Shares”) (parts sociales de catégorie G), H (“Class H Shares”) (parts sociales de catégorie H), I (“Class I Shares”) (parts sociales de catégorie I) and J (“Class J Shares”) (parts sociales de catégorie J) as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class B Shares	10,000
Class C Shares	10,000
Class D Shares	10,000
Class E Shares	10,000
Class F Shares	10,000
Class G Shares	10,000
Class H Shares	10,000
Class I Shares	10,000
Class J Shares	10,000
Total	90,000

3. Subscription to and full payment by contribution in cash by:

- Quadriga Capital IV First Holding I L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1846, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey of (a) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Shares, (b) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class C Shares, (c) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class D Shares, (d) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class E Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class F Shares, (f) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class H Shares, (h) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class I Shares, and (i) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class J Shares, together with a total share premium of three million seven hundred and one thousand nine hundred forty-nine Euros twenty-three Cents (EUR 3,701,949.23);

- Quadriga Capital IV First Holding II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1845, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey of (a) three hundred thirty-eight (338) Class B Shares, (b) three hundred thirty-eight (338) Class C Shares, (c) three hundred thirty-eight (338) Class D Shares, (d) three hundred thirty-eight (338) Class E Shares, (e) three hundred thirty-eight (338) Class F Shares, (f) three hundred thirty-eight (338) Class G Shares, (g) three hundred thirty-eight (338) Class H Shares, (h) three hundred thirty-eight (338) Class I Shares, and (i) three hundred thirty-eight (338) Class J Shares, together with a total share premium of one hundred twenty-nine thousand three hundred and fifteen Euros twenty-three Cents (EUR 129,315.23);

4. Determination of the rights attached to each type and class of shares (parts sociales) and subsequent modification of Article 5 of the articles of association;

5. Full restatement of the articles of association; and

6. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to convert one hundred thousand (100,000) shares (parts sociales) of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into one hundred thousand (100,000) Class A Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) to an amount of one hundred ninety thousand Euros (EUR 190,000.-) by the issuance of ninety thousand (90,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whose rights will be the one as provided under article 5 of the amended Articles according to the below resolutions and entitling to dividend as from this date, such shares (parts sociales) being divided into nine (9) different classes of shares (parts sociales), namely Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class B Shares	10,000
Class C Shares	10,000
Class D Shares	10,000
Class E Shares	10,000
Class F Shares	10,000
Class G Shares	10,000
Class H Shares	10,000
Class I Shares	10,000
Class J Shares	10,000
Total	90,000

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Quadriga Capital IV First Holding I L.P., represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to (a) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Shares, (b) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class C Shares, (c) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class D Shares, (d) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class E Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class F Shares, (f) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class H Shares, (h) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class I Shares, and (i) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class J Shares, together with a total share premium of three million seven hundred and one thousand nine hundred forty-nine Euros twenty-three Cents (EUR 3,701,949.23);

The person appearing declares that (a) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Shares, (b) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class C Shares, (c) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class D Shares, (d) nine

thousand six hundred sixty-two (9,662) Class E Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class F Shares, (f) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class H Shares, (h) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class I Shares, and (i) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class J Shares, together with a total share premium of three million seven hundred and one thousand nine hundred forty-nine Euros twenty-three Cents (EUR 3,701,949.23), have been entirely paid up in cash by Quadriga Capital IV First Holding I L.P. and that the Company has from now on at its disposal the total amount of three million seven hundred eighty-eight thousand nine hundred and seven Euros twenty-three Cents (EUR 3,788,907.23) evidence of which is given by a bank certificate.

Quadriga Capital IV First Holding II L.P., represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to (a) three hundred thirty-eight (338) Class B Shares, (b) three hundred thirty-eight (338) Class C Shares, (c) three hundred thirty-eight (338) Class D Shares, (d) three hundred thirty-eight (338) Class E Shares, (e) three hundred thirty-eight (338) Class F Shares, (f) three hundred thirty-eight (338) Class G Shares, (g) three hundred thirty-eight (338) Class H Shares, (h) three hundred thirty-eight (338) Class I Shares, and (i) three hundred thirty-eight (338) Class J Shares, together with a total share premium of one hundred twenty-nine thousand three hundred and fifteen Euros twenty-three Cents (EUR 129,315.23);

The person appearing declares that (a) three hundred thirty-eight (338) Class B Shares, (b) three hundred thirty-eight (338) Class C Shares, (c) three hundred thirty-eight (338) Class D Shares, (d) three hundred thirty-eight (338) Class E Shares, (e) three hundred thirty-eight (338) Class F Shares, (f) three hundred thirty-eight (338) Class G Shares, (g) three hundred thirty-eight (338) Class H Shares, (h) three hundred thirty-eight (338) Class I Shares, and (i) three hundred thirty-eight (338) Class J Shares, together with a total share premium of one hundred twenty-nine thousand three hundred and fifteen Euros twenty-three Cents (EUR 129,315.23) have been entirely paid up in cash by Quadriga Capital IV First Holding II L.P. and that the Company has from now on at its disposal the total amount of one hundred thirty-two thousand three hundred fifty-seven Euros twenty-three Cents (EUR 132,357.23) evidence of which is given by a bank certificate.

Further to the share capital increase of the Company and the creation of the new classes of shares (parts sociales), the shares (parts sociales) of the Company shall be held as follows:

	Quadriga Capital IV First Holding I L.P. represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited,	Quadriga Capital IV First Holding II L.P. represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited,	Total
Class A Ordinary Shares	96,625	3,375	100,000
Class B Shares	9,662	338	10,000
Class C Shares	9,662	338	10,000
Class D Shares	9,662	338	10,000
Class E Shares	9,662	338	10,000
Class F Shares	9,662	338	10,000
Class G Shares	9,662	338	10,000
Class H Shares	9,662	338	10,000
Class I Shares	9,662	338	10,000
Class J Shares	9,662	338	10,000
Total	183,583	6,417	190,000

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to attribute to each type and class of shares (parts sociales) the rights as described in article 5 of the Articles which shall be amended so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as follows:

“ Art. 5. Capital - Shares (parts sociales).

5.1 Share Capital - share premium - reserves

5.1.1 The Company's share capital is fixed at one hundred ninety thousand Euros (EUR 190,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) (the “Class A Ordinary Shares”), ten thousand (10,000) class B shares (parts sociales de catégorie B) (the “Class B Shares”), ten thousand (10,000) class C shares (parts sociales de catégorie C) (the “Class C Shares”), ten thousand (10,000) class D shares (parts sociales de catégorie D) (the “Class D Shares”), ten thousand (10,000) class E shares (parts sociales de catégorie E) (the “Class E Shares”), ten thousand (10,000) class F shares (parts sociales de catégorie F) (the “Class F Shares”), ten thousand (10,000) class G shares (parts sociales de catégorie G) (the “Class G Shares”), ten thousand (10,000) class H shares (parts sociales de catégorie H) (the “Class H Shares”), and ten thousand (10,000) class J shares (parts sociales de catégorie J) (the “Class J Shares”).

de catégorie H) (the “Class H Shares”), ten thousand (10,000) class I shares (parts sociales de catégorie I) (the “Class I Shares”) and ten thousand (10,000) class J shares (parts sociales de catégorie J) (the “Class J Shares”), with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are hereinafter collectively referred to as the “Preference Shares”.

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares (parts sociales) of the shareholder who has contributed it and will be reserved to this relevant shareholder in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company’s shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company’s shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Distribution of profit

5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s share capital.

5.5.2 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the shareholders’ meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Class A Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60 % of the nominal value of the Class A Ordinary Shares;
- the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55 % of the nominal value of the Class B Shares;
- the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50 % of the nominal value of the Class C Shares;
- the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45 % of the nominal value of the Class D Shares;
- the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40 % of the nominal value of the Class E Shares;
- the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35 % of the nominal value of the Class F Shares;
- the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30 % of the nominal value of the Class G Shares;

- the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25 % of the nominal value of the Class H Shares; and

- the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class I Shares;

- the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class J Shares the remainder shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting.

5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 and Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an undistributable reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

5.6 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its Preference Shares provided that there are sufficient available reserves to that effect and only if it repurchases and cancels one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) (being the Class B Shares through the Class J Shares, included), i.e. all the shares (parts sociales) in issue in such class(es).

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Period (as defined hereinafter).

The period for the Class J Shares is the period starting on 25 June 2015 and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class J Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class J Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class I Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class H Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class G Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class F Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2021 (the "Class E Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2022 (the "Class D Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class C Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2024 (the "Class B Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class B Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class J Shares to Class B Shares (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, the New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

In the event of reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares (catégorie de parts sociales), the relevant class of shares (catégorie de parts sociales) gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Cancellation Amount. For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off. The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers

(gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = NP + (P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in good faith and with the view to the Company’s ability to continue as a going concern.

- “Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the, sole manager (gérant) of the Company, or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance) of the Company, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- “Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

- “Class Period” shall mean each of the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Preference Shares.

- “Profit Entitlement” shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.7 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders’ register in accordance with Article 185 of the Law.”

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to fully restate the Articles which shall be amended so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 1. Corporate form and name.** These are the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) whose name is DOREA Investment S.à r.l. (hereafter the “Company”).

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to promoting, managing, acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares (parts sociales).

5.1 Share Capital - share premium - reserves

5.1.1 The Company's share capital is fixed at one hundred ninety thousand Euros (EUR 190,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) (the “Class A Ordinary Shares”), ten thousand (10,000) class B shares (parts sociales de catégorie B) (the “Class B Shares”), ten thousand (10,000) class C shares (parts sociales de catégorie C) (the “Class C Shares”), ten thousand (10,000) class D shares (parts sociales de catégorie D) (the “Class D Shares”), ten thousand (10,000) class E shares (parts sociales de catégorie E) (the “Class E Shares”), ten thousand (10,000) class F shares (parts sociales de catégorie F) (the “Class F Shares”), ten thousand (10,000) class G shares (parts sociales de catégorie G) (the “Class G Shares”), ten thousand (10,000) class H shares (parts sociales de catégorie H) (the “Class H Shares”), ten thousand (10,000) class I shares (parts sociales de catégorie I) (the “Class I Shares”) and ten thousand (10,000) class J shares (parts sociales de catégorie J) (the “Class J Shares”), with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are hereinafter collectively referred to as the “Preference Shares”.

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares (parts sociales) of the shareholder who has contributed it and will be reserved to this relevant shareholder in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Distribution of profit

5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

5.5.2 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Class A Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60 % of the nominal value of the Class A Ordinary Shares;
- the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55 % of the nominal value of the Class B Shares;
- the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50 % of the nominal value of the Class C Shares;
- the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45 % of the nominal value of the Class D Shares;
- the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40 % of the nominal value of the Class E Shares;
- the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35 % of the nominal value of the Class F Shares;
- the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30 % of the nominal value of the Class G Shares;
- the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25 % of the nominal value of the Class H Shares; and
- the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class I Shares;
- the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class J Shares

the remainder shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting.

5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 and Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an undistributable reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

5.6 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its Preference Shares provided that there are sufficient available reserves to that effect and only if it repurchases and cancels one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) (being the Class B Shares through the Class J Shares, included), i.e. all the shares (parts sociales) in issue in such class(es).

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Period (as defined hereinafter).

The period for the Class J Shares is the period starting on 25 June 2015 and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class J Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class J Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class I Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class H Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class G Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class F Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2021 (the "Class E Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2022 (the "Class D Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class C Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2024 (the "Class B Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class B Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class J Shares to Class B Shares (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, the New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

In the event of reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares (catégorie de parts sociales), the relevant class of shares (catégorie de parts sociales) gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Cancellation Amount. For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off. The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses

(included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = NP + (P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the, sole manager (gérant) of the Company, or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance) of the Company, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

- "Class Period" shall mean each of the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Preference Shares.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.7 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance), composed of manager(s) of the category A (gérant(s) de catégorie A) and of manager(s) of the category B (gérant(s) de catégorie B). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signatures of a manager of the category A (gérant de catégorie A) and a manager of the category B (gérant de catégorie B) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least five (5) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8. of these Articles.

6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another provided that (without prejudice to any quorum requirements) a majority of the managers (gérants) are physically present at this board meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespective of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on first Monday of June of each year, at 10.00 AM.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2015 (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

11.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

11.4 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares (catégories de parts sociales) in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained in Article 5.6. of these Articles.

Art. 12. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Quadriga Capital IV First Holding I L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1846, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Employée Privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d’une procuration établie sous seing privée, et

- Quadriga Capital IV First Holding II L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1845, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Employée Privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d’une procuration établie sous seing privée,

conjointement ci-après les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Qu’elles sont les associés détenant ensemble la totalité des parts sociales représentant l’entière du capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «DOREA Investment S.à r.l.» une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 196.891 et constituée suivant acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n’ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s’élève actuellement à cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parties comparantes, dûment représentées comme décrit ci-dessus, ont reconnu être dûment informées des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l’agenda reproduit ci-après:

Agenda:

1. Conversion des cent mille (100.000) parts sociales actuelles de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, en cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, dont les droits seront modifiés tels que prévus par l'article 5 des statuts modifiés de la Société suivant les dispositions ci-dessous (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000,-) à un montant de cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 190.000,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dont les droits seront ceux tels que prévus par l'article 5 des statuts modifiés de la Société suivant les dispositions ci-dessous et donnant droit à un dividende à partir du jour de la décision des associés sur l'augmentation de capital proposée, ces parts sociales étant divisées en neuf (9) catégories de parts sociales, nommément catégorie B («Parts Sociales de Catégorie B»), C («Parts Sociales de Catégorie C»), D («Parts Sociales de Catégorie D»), E («Parts Sociales de Catégorie E»), F («Parts Sociales de Catégorie F»), G («Parts Sociales de Catégorie G»), H («Parts Sociales de Catégorie H»), I («Parts Sociales de Catégorie I») et J («Parts Sociales de Catégorie J») comme ci-dessous:

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts Sociales de Catégorie B	10.000
Parts Sociales de Catégorie C	10.000
Parts Sociales de Catégorie D	10.000
Parts Sociales de Catégorie E	10.000
Parts Sociales de Catégorie F	10.000
Parts Sociales de Catégorie G	10.000
Parts Sociales de Catégorie H	10.000
Parts Sociales de Catégorie I	10.000
Parts Sociales de Catégorie J	10.000
Total	<u>90.000</u>

3. Souscription et paiement par un apport en numéraire par:

- Quadriga Capital IV First Holding I L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1846, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey de (a) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie B, (b) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie C, (c) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie D, (d) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie E, (e) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie F, (f) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie G, (g) neuf mille six cent soixante deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie H, (h) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie I, et (i) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions sept cent un mille neuf cent quarante-neuf Euros vingt-trois Centimes (EUR 3.701.949,23);

- Quadriga Capital IV First Holding II L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1845, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey de (a) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie B, (b) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie C, (c) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie D, (d) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie E, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie F, (f) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie G, (g) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie H, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie I, et (i) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-neuf mille trois cent quinze Euros vingt-trois Centimes (EUR 129.315,23);

4. Détermination des droits attachés à chaque catégorie de parts sociales et modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5. Refonte totale des statuts incluant la conversion de la version allemande en une version française; et

6. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de convertir les cent mille (100.000) parts sociales actuelles de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, en cent mille (100.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Seconde résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000,-) à un montant de cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 190.000,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dont les droits seront ceux tels que prévus par l'article 5 des Statuts modifiés de la Société suivant les résolutions ci-dessous et donnant droit à un dividende à partir de cette date, ces parts sociales étant divisées en neuf (9) catégories de parts sociales, nommément les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J comme ci-dessous:

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts Sociales de Catégorie B	10.000
Parts Sociales de Catégorie C	10.000
Parts Sociales de Catégorie D	10.000
Parts Sociales de Catégorie E	10.000
Parts Sociales de Catégorie F	10.000
Parts Sociales de Catégorie G	10.000
Parts Sociales de Catégorie H	10.000
Parts Sociales de Catégorie I	10.000
Parts Sociales de Catégorie J	10.000
Total	<u>90.000</u>

Souscription - Paiement

Sur ce comparait:

Quadriga Capital IV First Holding I L.P., représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited dument représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à (a) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie B, (b) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie C, (c) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie D, (d) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie E, (e) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie F, (f) neuf mille six cent soixante deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie G, (g) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie H, (h) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie I, et (i) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions sept cent un mille neuf cent quarante-neuf Euros vingt trois Centimes (EUR 3.701.949,23);

La personne comparante déclare que les (a) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie B, (b) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie C, (c) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie D, (d) neuf mille six cent soixante deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie E, (e) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie F, (f) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie G, (g) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie H, (h) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie I, et (i) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions sept cent un mille neuf cent quarante-neuf Euros vingt-trois Centimes (EUR 3.701.949,23) ont été entièrement libérées en numéraire par Quadriga Capital IV First Holding I L.P. et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de trois millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent sept Euros vingt-trois centimes (EUR 3.788.907,23) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire.

Quadriga Capital IV First Holding II L.P., représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, dument représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à (a) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie B, (b) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie C, (c) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie D, (d) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie E, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie F, (f) trois cent trente-huit (338) Parts

Sociales de Catégorie G, (g) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie H, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie I, et (i) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-neuf mille trois cent quinze Euros vingt-trois Centimes (EUR 129.315,23),

La personne comparante déclare que les (a) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie B, (b) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie C, (c) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie D, (d) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie E, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie F, (f) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie G, (g) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie H, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie I, et (i) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-neuf mille trois cent quinze Euros vingt-trois Centimes (EUR 129.315,23) ont été entièrement libérées en numéraire par Quadriga Capital IV First Holding II L.P. et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de cent trente-deux mille trois cent cinquante-sept Euros vingt-trois Centimes (EUR 132.357,23) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire.

Suite à cette augmentation du capital de la Société et de la création des nouvelles catégories de parts sociales, les parts sociales de la Société seront détenues comme ci-dessous:

	Quadriga Capital IV First Holding I L.P. représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited	Quadriga Capital IV First Holding II L.P. représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited	Total
Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A	96.624	3.375	100.000
Parts Sociales de Catégorie B	9.662	338	10.000
Parts Sociales de Catégorie C	9.662	338	10.000
Parts Sociales de Catégorie D	9.662	338	10.000
Parts Sociales de Catégorie E	9.662	338	10.000
Parts Sociales de Catégorie F	9.662	338	10.000
Parts Sociales de Catégorie G	9.662	338	10.000
Parts Sociales de Catégorie H	9.662	338	10.000
Parts Sociales de Catégorie I	9.662	338	10.000
Parts Sociales de Catégorie J	9.662	338	10.000
Total	183.583	6.417	190.000

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'attribuer à chaque catégorie de parts sociales les droits tels que décrits à l'article 5 des Statuts qui sera modifié pour refléter les résolutions qui précèdent et qui se lira comme suit:

Art. 5. Capital - Parts sociales.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 190.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J sont collectivement dénommées les «Parts Sociales Préférentielles».

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifiée à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaire, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transférer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.

5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Distribution des profits

5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

5.5.2 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 de ces Statuts, l'assemblée générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué étant entendu qu'à l'égard de toute déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A devront avoir droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B devront avoir droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C devront avoir droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D devront avoir droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E devront avoir droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F devront avoir droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G devront avoir droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H devront avoir droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie I devront avoir droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J devront avoir droit à un dividende égal à 0,15 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J

le solde sera alloué au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles sur décision de l'associé unique ou sur décision de l'assemblée générale des associés.

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 et à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut, sujet au consentement préalable des tous les associés, racheter ses Parts Sociales Préférentielles pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et seulement si elle rachète et annule une ou plusieurs catégorie (s) entière(s) de parts sociales (étant les Parts Sociales de Catégorie B jusqu'aux Parts de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s).

Une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une catégorie des Parts Sociales Préférentielles, ne pourra être fait que conformément aux respectives Périodes relatives à chaque Catégorie (comme définie ci-après).

La période pour les Parts de Catégorie J est la période commençant le 25 juin 2015 et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2016 (la «Période relative à la Catégorie J»).

La période pour les Parts de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie J et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2017 (la «Période relative à la Catégorie I»).

La période pour les Parts de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie I et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2018 (la «Période relative à la Catégorie H»).

La période pour les Parts de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie H et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2019 (la «Période relative à la Catégorie G»).

La période pour les Parts de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie G et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2020 (la «Période relative à la Catégorie F»).

La période pour les Parts de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie F et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2021 (la «Période relative à la Catégorie E»).

La période pour les Parts de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie E et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2022 (la «Période relative à la Catégorie D»).

La période pour les Parts de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie D et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2023 (la «Période relative à la Catégorie C»).

La période pour les Parts de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie C et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2024 (la «Période relative à la Catégorie B»).

Lorsqu'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée ni annulée endéans la Période relative à cette Catégorie, le rachat et l'annulation d'une telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut être faite au cours d'une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui doit débiter le jour suivant la dernière Période relative à cette Catégorie, (ou le cas échéant, le jour après la fin de la précédente et immédiate Nouvelle Période d'une autre catégorie) et finissant au plus tard un an après le commencement de la date de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période doit débiter le jour après la Période relative à la Catégorie B et les catégories des Parts Sociales Préférentielles non rachetées ni annulées endéans la Période relative à chaque Catégorie, suivant un ordre de la catégorie J à la catégorie B (dans la mesure où elles n'ont pas été auparavant rachetées ou annulées).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles aurait lieu avant le dernier jour de la Période relative à la Catégorie concernée (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période relative à la Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) devra débiter le jour suivant le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer et se terminer le jour tel qu'initialement défini ci-dessus dans les Statuts.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, la catégorie de parts sociales concernée donne droit à ces détenteurs, pro rata à leur participation dans cette catégorie, au Montant de l'Annulation. Pour éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation. Le Montant de l'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus pour être retenu, devra être déterminé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société à son entière discrétion et ce dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant d'Annulation la réserve librement distribuable en partie ou en totalité.

Pour le besoin des présents Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par les Comptes Intérimaires relatifs (pour éviter tout doute sans double calcul) (iii) tout dividende auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de sorte à ce que:

$$MD = (PN + R + RC) - (PE + RL + DO + DB)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés).

R = Toutes réserves librement distribuables.

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée.

PE = Pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif.

RL = toute somme devant être placée dans une réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

DO = tout dividende auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Le Montant Disponible doit figurer dans les Comptes Intérimaires de la Période relative à chaque Catégorie concernée et doit être évalué par le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les sommes détenues par la Société (à l'exception des fonds en dépôt à terme avec une échéance excédant six (6) mois) (ii), tout instrument facilement négociable, obligations note, et toute créance qui du point de vue du gérant unique de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, devront être payés par la Société à court terme moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable endéans un délai de moins de six (6) mois sur base des Comptes Intérimaires relatif à la Période relative à la Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou titres de quelque forme que ce soit détenue par la Société.

«Montant de l'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période relative à la Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) sachant qu'un tel Montant de l'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatif à la Période relative à la Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant).

«Période relative à chaque Catégorie» signifie chacune des périodes concernant la Période relative à la Catégorie B, la Période relative à la Catégorie C, la Période relative à la Catégorie D, la Période relative à la Catégorie E, la Période relative à la Catégorie F la Période relative à la Catégorie G, la Période relative à la Catégorie H, la Période relative à la Catégorie I et la Période relative à la Catégorie J.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date d'au maximum huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée.

«Droit au Bénéfice» signifie le dividende préférentiel des Parts Sociales Préférentielles.

Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de refondre entièrement les Statuts de la Société qui seront modifiés pour refléter les résolutions qui précèdent et qui se liront dorénavant comme suit et ensuite DECIDENT de convertir la version allemande des Statuts en une version française:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de DOREA Investment S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, d'intérêts et de titres, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations, intérêts et titres. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière des titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut émettre par voie de placement privée uniquement, des titres, des obligations et reconnaissances de dettes et d'autres instruments de dette et/ou

titres de participation. La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, même si non substantielle, ou à toute société étant une actionnaire direct ou indirect de la Société ou société affiliée appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Affiliées»). Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de Sociétés Affiliées. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.3. La Société pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de marques et/ou de droits intellectuels de quelque nature que ce soit.

2.4. La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière concernant ses biens meubles ou immeubles, y compris mais non limité à la promotion, la gestion, l'acquisition, la possession, le louage, la location, le crédit-bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de biens mobiliers ou immobiliers.

2.6. La Société pourra en outre, en particulier en ce qui concerne les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qui sont, directement ou indirectement, contrôlées par la Société ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes actionnaires que la Société.

2.7. La description ci-dessus doit être comprise dans les sens le plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Parts sociales.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 190.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J sont collectivement dénommées les «Parts Sociales Préférentielles».

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé

(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifiée à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaire, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transférer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.

5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Distribution des profits

5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

5.5.2 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 de ces Statuts, l'assemblée générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué étant entendu qu'à l'égard de toute déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A devront avoir droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B devront avoir droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C devront avoir droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D devront avoir droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E devront avoir droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F devront avoir droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G devront avoir droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H devront avoir droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie I devront avoir droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J devront avoir droit à un dividende égal à 0,15 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J

le solde sera alloué au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles sur décision de l'associé unique ou sur décision de l'assemblée générale des associés.

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 et à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut, sujet au consentement préalable des tous les associés, racheter ses Parts Sociales Préférentielles pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et seulement si elle rachète et annule une ou plusieurs catégorie (s) entière(s) de parts sociales (étant les Parts Sociales de Catégorie B jusqu'aux Parts de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s).

Une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une catégorie des Parts Sociales Préférentielles, ne pourra être fait que conformément aux respectives Périodes relatives à chaque Catégorie (comme définie ci-après).

La période pour les Parts de Catégorie J est la période commençant le 25 juin 2015 et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2016 (la «Période relative à la Catégorie J»).

La période pour les Parts de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie J et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2017 (la «Période relative à la Catégorie I»).

La période pour les Parts de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie I et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2018 (la «Période relative à la Catégorie H»).

La période pour les Parts de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie H et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2019 (la «Période relative à la Catégorie G»).

La période pour les Parts de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie G et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2020 (la «Période relative à la Catégorie F»).

La période pour les Parts de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie F et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2021 (la «Période relative à la Catégorie E»).

La période pour les Parts de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie E et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2022 (la «Période relative à la Catégorie D»).

La période pour les Parts de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie D et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2023 (la «Période relative à la Catégorie C»).

La période pour les Parts de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie C et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2024 (la «Période relative à la Catégorie B»).

Lorsqu'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée ni annulée endéans la Période relative à cette Catégorie, le rachat et l'annulation d'une telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut être faite au cours d'une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui doit débiter le jour suivant la dernière Période relative à cette Catégorie, (ou le cas échéant, le jour après la fin de la précédente et immédiate Nouvelle Période d'une autre catégorie) et finissant au plus tard un an après le commencement de la date de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période doit débiter le jour après la Période relative à la Catégorie B et les catégories des Parts Sociales Préférentielles non rachetées ni annulées endéans la Période relative à chaque Catégorie, suivant un ordre de la catégorie J à la catégorie B (dans la mesure où elles n'ont pas été auparavant rachetées ou annulées).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles aurait lieu avant le dernier jour de la Période relative à la Catégorie concernée (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période relative à la Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) devra débiter le jour suivant le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer et se terminer le jour tel qu'initialement défini ci-dessus dans les Statuts.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, la catégorie de parts sociales concernée donne droit à ces détenteurs, pro rata à leur participation dans cette catégorie, au Montant de l'Annulation. Pour éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation. Le Montant de l'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus pour être retenu, devra être déterminé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société à son entière discrétion et ce dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant d'Annulation la réserve librement distribuable en partie ou en totalité.

Pour le besoin des présents Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par les Comptes Intérimaires relatifs (pour éviter tout doute sans double calcul) (iii) tout dividende auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de sorte à ce que:

$$MD = (PN + R + RC) - (PE + RL + DO + DB)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés).

R = Toutes réserves librement distribuables.

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée.

PE = Pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif.

RL = toute somme devant être placée dans une réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

DO = tout dividende auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Le Montant Disponible doit figurer dans les Comptes Intérimaires de la Période relative à chaque Catégorie concernée et doit être évalué par le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les sommes détenues par la Société (à l'exception des fonds en dépôt à terme avec une échéance excédant six (6) mois) (ii), tout instrument facilement négociable, obligations note, et toute créance qui du point de vue du gérant unique de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, devront être payés par la Société à court terme moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable endéans un délai de moins de six (6) mois sur base des Comptes Intérimaires et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou titres de quelque forme que ce soit détenue par la Société.

«Montant de l'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période relative à la Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) sachant qu'un tel Montant de l'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatif à la Période relative à la Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant).

«Période relative à chaque Catégorie» signifie chacune des périodes concernant la Période relative à la Catégorie B, la Période relative à la Catégorie C, la Période relative à la Catégorie D, la Période relative à la Catégorie E, la Période relative à la Catégorie F la Période relative à la Catégorie G, la Période relative à la Catégorie H, la Période relative à la Catégorie I et la Période relative à la Catégorie J.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date d'au maximum huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée.

«Droit au Bénéfice» signifie le dividende préférentiel des Parts Sociales Préférentielles.

Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil de gérance à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement pourvu que (sans préjudice des exigences de quorum) une majorité des gérants soient physiquement présents à cette réunion du conseil. La participation à la réunion du conseil par ce moyen sera considérée comme une participation en personne.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10h00.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015 (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

11.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

11.4 Sous réserve des dispositions de l'Article 5.1.2 des Statuts, le boni de liquidation devra être distribué aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et pour le montant nécessaire pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu par les dispositions de distribution contenues dans l'Article 5.6 de ces mêmes Statuts.

Art. 12. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015116794/1475.

(150125191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Novemife, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117284/9.

(150124856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Bridgepoint Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 91.569.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015116623/10.

(150125151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Romford Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 198.421.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, eight day of July.

Before Us Me Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1- Mr. Joseph Cosgrave, born in Dublin on March 31st, 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;

2- Mr. Peter Cosgrave, born in Dublin on May 30th, 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland, and;

3- Mr. Michael Cosgrave, born in Dublin on December 7th, 1962, residing at 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland,

here represented by Tessy BODEVING, private employee, with professional address in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies established under private seal on July 7th, 2015 in Luxembourg.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), by the present articles of association (hereafter the “Articles”) as well as by any shareholders’ agreement which may be entered into from time to time between the Company’s shareholders.

The Company is initially composed of three shareholders, subscriber of all the shares. The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Romford Holdings S.à r.l.”

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at seventeen thousand British Pounds (GBP 17,000.-) represented by eight hundred (800) A shares of seventeen British Pounds (GBP 17.-) each (the “A Shares”) and two hundred (200) B shares of seventeen British Pounds (GBP 17.-) each (the “B Shares”, and together with the A Shares, the “shares”).

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve subject to the provisions of any shareholders’ agreement which may be entered into from time to time between the Company’s shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles subject to the provisions of any shareholders’ agreement which may be entered into from time to time between the Company’s shareholders.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders subject to the provisions of any shareholders’ agreement which may be entered into from time to time between the Company’s share-

holders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one or more of the Shareholders.

Chapter III. - Manager(s)

Art. 10. Manager(s). Board of Managers. Subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Each Manager will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles or the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders.

Art. 12. Day-to-day management. Subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval of the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its member. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be

documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability-Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. The shareholders shall within not more than fifteen days from the receipt of the text of the proposed resolution, return the written resolution so received to the Company duly executed, where they are in approval or otherwise indicating that they are declining to do so.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders called in compliance with Luxembourg law and the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, by the Board of Managers, or by shareholders representing at least half of the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law and the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, will be taken by unanimous consent of shareholders subject to

the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles or the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. - Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts shall be established and the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, by the majority vote determined by the relevant laws or pursuant to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. - Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. Subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, at the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles or the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders?

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

All the eight hundred (800) A Shares and the two hundred (200) B Shares have been subscribed as follows:

- Peter Cosgrave, prenamed, declared to subscribe to two hundred and sixty-seven (267) A Shares and sixty-seven (67) B Shares;
- Joseph Cosgrave, prenamed, declared to subscribe to two hundred and sixty-seven (267) A Shares and sixty-seven (67) B Shares;
- Michael Cosgrave, prenamed, declared to subscribe to two hundred and sixty-six (266) A Shares and sixty-six (66) B Shares;

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of seventeen thousand British Pounds (GBP 17,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders resolve to:

1. Fix the number of Managers at four (4).
2. Appoint the following as:

- *Category A Managers:*

* Mr. Peter Cosgrave, born in Dublin on March 31st, 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;

* Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on September 4th, 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, and;

* Mr. Christophe Fender, born in Strasbourg (France) on July 10th, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

- *Category B Manager:*

* Mr. Bernhard M. Sinnwell, born in Saarlouis (Germany) on February 8th, 1958, with professional address at 7 Lauthegass, L-5450, Stadtbredimus, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Me Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1- M. Joseph Cosgrave, né le 31 mars 1959 à Dublin, domicilié à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;

2- M. Peter Cosgrave, né le 30 mai 1960 à Dublin, domicilié à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande; et

3- M. Michael Cosgrave, né le 7 décembre 1962 à Dublin, domicilié au 7 Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande.

Représentés par Madame Tessy BODEVING, employée privée, avec adresse professionnelle à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé le 7 juillet 2015 à Luxembourg.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ainsi que par tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société.

La Société comporte initialement trois (3) associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. Elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Romford Holdings S.à r.l.»

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à dix-sept mille Livres Sterling (GBP 17.000,-) représenté par huit cent (800) parts sociales A de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune (les «Parts Sociales A») et deux cent (200) parts sociales B de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune (les «Parts Sociales B», et ensemble avec les Parts Sociales A, les «parts sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un ou de plusieurs associés.

Chapitre III. - Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés, la Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société.

Chaque Gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des associés sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts ou les dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires.

Art. 12. Gestion journalière. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peuvent déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société, tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. - Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée.

Les associés devront, dans les quinze jours suivants la réception du texte de la résolution proposée, retourner la résolution écrite ainsi reçue à la Société, dûment signé, lorsqu'ils sont d'accord avec celle-ci ou autrement indiquer qu'ils refusent de l'approuver,

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale convoquée conformément aux conditions fixées par la loi ainsi que les dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société sur convocation par le Conseil de Gérance, ou par des associés représentant au moins la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi et les dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure-Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi sera prise par consentement unanime des associés sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts ou les dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment,

entre les associés de la Société, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social. Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société devront être établis et le Conseil de Gérance devra préparer un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes devront être soumis à l'agrément de l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi ou conformément aux dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société, au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi ou les dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Toutes les huit cent (800) Parts Sociales A et les deux cent (200) Parts Sociales B ont été souscrites de la manière suivante:

- Peter Cosgrave, préqualifié, déclare souscrire à deux cent soixante-sept (267) Parts Sociales A et soixante-sept (67) Parts Sociales B;
- Joseph Cosgrave, préqualifié, déclare souscrire à deux cent soixante-sept (267) Parts Sociales A et soixante-sept (67) Parts Sociales B;
- Michael Cosgrave, préqualifié, déclare souscrire à deux cent soixante-six (266) Parts Sociales A et soixante-six (66) Parts Sociales B;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix-sept mille Livres Sterling (GBP 17.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

- Gérant de catégorie A:

- * M. Peter Cosgrave, né à Dublin le 31 mars 1959, résidant à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;
- * M. Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, et;
- * M. Christophe Fender, né à (France) le 10 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

- Gérants de catégorie B:

- * M. Bernhard M. Sinnwell, né à Saarlouis (Allemagne) le 8 février 1958, ayant son adresse professionnelle au 7 Lauthegass, L-5450, Stadtbredimus, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11523. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117384/543.

(150126458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

MP Trans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 23, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 146.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117240/9.

(150125238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116690/10.

(150125371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Controlgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 143.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116729/10.

(150125820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CCP II Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116689/10.

(150125448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Convento I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.07.2015.

*Pour CONVENTO I S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015116731/13.

(150125373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

CCP II Holdings Luxco S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 160.168.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 06 juillet 2015

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission des personnes suivantes:

* Kevin Fusco, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

* Yasemin Bulut, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 juin 2015;

- de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Lai May Lee, née le 31 octobre 1976 en Chine, ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, NY-10152 New York, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015116688/19.

(150125574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.